

Béthanie L'écho de Béthanie

1321, chemin de Béthanie, Béthanie (Québec) J0H 1E1
Téléphone : 450 548-2826

VOL. 10 • N° 01
PRINTEMPS 2024

MOT DU MAIRE



Chers citoyens, chères citoyennes,

La saison d'hiver, exceptionnellement douce, que nous avons eue est presque un souvenir. La saison des sucres s'annonce précoce quoi que débutée pour certains. Le printemps est à nos portes,

selon les marmottes.

Les préparatifs pour la belle saison sont amorcés, les travaux routiers sont à l'étude et au stade d'évaluation.

Dans le but d'améliorer la qualité de vie des résidents et résidentes et redonner l'accès à la rivière, nous sommes à développer un espace vert et une possibilité de réseau de sentiers pédestres. Pour se faire, les travaux prévus pour terminer le parc de la Place du Centenaire et celui du sentier pédestre de la Halte rivière «Agnès et Hector Blanchard» vont bon train.

Tourisme Québec et la MRC nous ont accordé les subventions demandées pour terminer ces sites. Je remercie la CDRN (Corporation de développement de la rivière noire) pour leur apport dans le dossier du sentier de la halte. Nous sommes à planifier l'inauguration officielle de ces 2 sites.

Des discussions sont amorcées pour ressusciter le parcours cyclable du ``Boisé``. La qualité de vie passe aussi par un accès à des activités et à la préservation des ressources naturelles pour les générations à venir.

Le nouveau site web de la municipalité est maintenant disponible et gagne en popularité. Nous avons ajouté des informations telles, la réglementation municipale, la réglementation d'urbanisme et autres informations pertinentes. Je vous invite à le consulter et à donner votre avis. Nous vous invitons à visiter aussi notre page facebook.

L'étude sur la qualité de l'eau de nos puits est complétée. Nous avons reçu le rapport final faisant état de l'analyse complète de la situation de notre eau de puits tant chimique que bactérienne de notre municipalité. Il reste à faire

l'étude, au cours de l'année, sur le niveau de la nappe phréatique (Mesure de la hauteur du niveau de l'eau dans les puits).

Dans le dossier de l'église, nous sommes à l'étape de commander une étude par un ingénieur dans le but d'obtenir des plans et devis et ainsi évaluer les coûts de certaines réparations urgentes.

Ces réparations devraient rendre le bâtiment plus attrayant et susciter un certain intérêt pour un promoteur de projet de développement. Nous devrions être en mesure de vous donner plus d'informations dans les semaines ou mois à venir.

Comme vous pouvez le constater, ça va encore bouger rapidement. Merci à vous citoyens et citoyennes, les membres du Conseil, l'administration et les employés qui participez à toutes ces réalisations.

Si vous avez des projets, des idées et des commentaires. N'hésitez pas à nous en faire

Michel Côté
Maire



Suzanne Nault
Photographie

TABLE DES MATIÈRES

À la mairie	2
Infos municipales	2
Nouvelles du conseil	3-5
CDRN	5-6
Divers	7
Régie Intercommunale	8-10
Vie communautaire	11
Organismes	12-15
Recette de saison	16
Section Jeunesse	16-17
Publicité	18-20

À LA MAIRIE

Votre Conseil municipal



Michel Côté
Maire

Béthanie



Bernard Demers
Conseiller n°1



Laurence Frenette
Conseiller n°2



Ghislain Privé
Conseiller n°3



Benoît Fournier
Conseiller n°4
Maire suppléant



Bruno St-Germain
Conseiller n°5



Suzanne Nault
Conseiller n°6

Coordonnées:

1321, chemin de Béthanie,
Béthanie (Québec) J0H 1E1
Téléphone : 450 548-2826
Courriel: info@municipalitedebethanie.ca
Site Internet: www.municipalitedebethanie.ca

Conception et impression du journal:

Les Publications Municipales – 1 877 553-1955

INFOS MUNICIPALES

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR 2024

Lundi au jeudi :
de 8h00 à 12h et de 12h30 à 16h

Vendredi : Fermé



BOTTIN DES ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ

Comité des Loisirs de Béthanie

Le Comité des Loisirs est constitué de :

Présidente	Nancy Durand
Vice-présidente	Marianne Lefebvre
Secrétaire-trésorière	Nancy Durand

Conseil municipal

M. Michel Côté	Maire	819 858-2830 Cell.: 450 236-2360
M. Bernard Demers	Conseiller # 1	450 548-2826
Mme Laurence Frenette	Conseillère # 2	450 548-2826
M. Ghislain Privé	Conseiller # 3	450 548-2826
M. Benoît Fournier	Conseiller # 4 et maire suppléant	438 274-0930
M. Bruno St-Germain	Conseiller # 5	438 498-1092
Mme Suzanne Nault	Conseillère # 6	450 548-2826

Administration municipale

Mme Ann-Renée Coulombe	Directrice générale	450 548-2826
Mme Jennifer Bradley	Inspectrice en bâtiments	450 548-2826
Mme Guylaine Castonguay	Inspectrice municipale	450 548-2826
M. Paul Lussier	Préposé gestion des bâtiments	450 776-5693
Mme Monique Lassonde	Préposée à l'entretien ménager	

Pour soumettre vos articles dans le Journal:

«L'Écho» est publié à tous les 3 mois et est distribué au début du mois.
Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 15 du mois **PRÉCÉDANT** la parution.
Il suffit de faire parvenir vos fichiers Word et photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à: info@municipalitedebethanie.ca

POUR PLUS D'INFORMATION: 450 548-2826

Les textes suivants sont un résumé des séances du Conseil, le texte intégral est disponible sur demande.

192-12-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 296-23 SUR LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2024

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Bernard Demers, conseiller au poste numéro 1, lors de la séance du 13 novembre 2023;

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie adopte le règlement numéro 296-23 fixant la taxation et compensations, de même que la tarification, pour les services de la municipalité de Béthanie pour l'exercice financier 2024 et ordonne, décrète et statue ce qui suit :

* voir règlement complet adopté sur le site internet de la municipalité : www.municipalitedebethanie.ca

193-12-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 295-23 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales (LCM), la Municipalité peut adopter un règlement en matière de sécurité ;

ATTENDU QUE le conseil a déjà adopté un règlement visant la prévention des incendies ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le règlement déjà en vigueur par un règlement actualisé ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite intégrer le chapitre Bâtiment du Code de sécurité du Québec (CBCS) à sa réglementation de prévention des incendies, à l'exception de certaines parties ou sections ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 de la LCM, la Municipalité peut prévoir des règles qui font référence à des normes édictées par un tiers;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation de ce règlement a régulièrement été donné à l'occasion de la séance ordinaire du 13 novembre 2023 ;

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

* voir règlement complet adopté sur le site internet de la municipalité : www.municipalitedebethanie.ca

194-12-23

ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

ATTENDU QUE la Régie a fixé au 7 décembre 2023 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

ATTENDU les articles 621 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS BLEUS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
4	0	4

DE déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

DE conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulée par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : le 1321 chemin de Béthanie, QC, J0H 1E1.

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie mandate le maire, monsieur Michel Côté, et la directrice générale, madame Ann-Renée Coulombe, à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

195-12-23

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 594 CHEMIN MOUTON

ATTENDU QUE monsieur François Lefebvre a déposé une demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 594 chemin mouton, plus précisément sur le lot 1 822 775 du Cadastre du Québec, située dans la zone 501 du plan de zonage du règlement de zonage no. 123-02 ;

ATTENDU QUE la nature de la demande consiste à planter une remise en cours avant du bâtiment principal à une distance de 34 mètres de la ligne avant de la propriété et ce, contrairement à la distance minimale requise de 55 mètres de la ligne avant d'une propriété située dans une zone à dominance agricole (zone à préfixe 500), tel qu'inscrit à l'article 6.6 du chapitre 6 du règlement de zonage no. 123-02.

ATTENDU QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'un avis public, publié le 27^e jour du mois de novembre 2023, et que le Conseil rend sa décision après avoir reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a fait l'analyse de la demande de dérogation mineure;

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur François Lefebvre et permet l'implantation d'une remise en cours avant du bâtiment principal à une distance de 34 mètres de la ligne avant de la propriété sise au 594 chemin mouton, plus précisément sur le lot 1 822 775 du Cadastre du Québec ;

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie autorise le remboursement des frais payés par le citoyen dans le cadre de sa demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

196-12-23

PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS D'EAU DES PUIITS

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat de prélèvement et d'analyse d'eau des puits pour l'ensemble de la municipalité de Béthanie au laboratoire Aqualabo, par l'entremise de l'OBV Yamaska;

ATTENDU QU'environ 30% des puits testés ont révélés une qualité microbiologique non potable;

ATTENDU QUE tous les citoyens ont reçu par la poste les procédures de stérilisation pour puits;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens, ayant reçus un avis sur la qualité microbiologique non potable, ont demandé à faire tester à nouveau l'eau de leur puit après avoir appliqué les procédures de stérilisation;

ATTENDU QUE le laboratoire Aqualabo nous a fourni une soumission, pour un total de 1 438,20\$ plus les taxes applicables, afin de refaire une analyse microbiologique de trente (30) puits non potables et stérilisés;

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie accepte la soumission du laboratoire Aqualabo au montant maximal de 1 438,20\$, plus les taxes applicables, selon le nombre de puits réels qui seront analysés;

QUE les sommes soient prélevées à même les crédits votés pour 2024 du projet sur l'eau potable;

ADOPTÉE

006-01-24

DEMANDE D'AUTORISATION DU DÉPÔT DU PROJET FSPS-RÉGIONAL POUR LE SERVICE DE GARDE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le service de garde en milieu communautaire de Béthanie peut bénéficier d'une subvention de la MRC, le Fonds de Soutien aux Projets Structurants (FSPS), pour soutenir des projets locaux et régionaux;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal de Béthanie ont pris connaissance de la demande le 08 janvier 2024;

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de Béthanie autorise le dépôt du projet et autorise madame Ann-Renée Coulombe, directrice générale et greffière trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents s'y rattachant.

ADOPTÉE

008-01-24

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX REDDITION DE COMPTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Béthanie a pris connaissance du Guide du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le bâtiment municipal, qui regroupe l'hôtel de ville et le centre communautaire, pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est admissible au PRABAM;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PRABAM;

ATTENDU QUE le formulaire d'attestation de la directrice générale concernant le respect des lois, règlements et normes en vigueur a été dûment rempli;

ATTENDU QUE le formulaire d'attestation de la directrice générale de la reddition de compte finale a été dûment rempli;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des

travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale, amendée s'il y a lieu;

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie approuve les dépenses d'un montant de 82 284,00\$ relatives aux travaux effectués pour les bâtiments municipaux, et reconnaît qu'en cas de non-respect du Guide du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

014-02-24

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – REDDITION DE COMPTE ET PROCÉDURE NCSC 4400

ATTENDU QUE pour que la reddition de compte soit complète, la Municipalité doit réaliser une mission de procédures convenues conformément à la NCSC 4400 et produire le rapport;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes complète relative au projet;

ATTENDU QUE cette mission de procédures convenues conformément à la NCSC 4400 et la production du rapport doivent être complétée par un comptable;

ATTENDU QUE monsieur Danny Coderre, comptable professionnel agréé, qui travaille déjà pour la Municipalité, accepte ce type de mandat pour un montant de 2 750,00\$ plus les taxes applicables;

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

016-02-24

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (DOSSIER NO. LFY46644 / NO. DE FOURNISSEUR 67693)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 95 956,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 (voir la lettre du 26 juillet 2023 de la ministre Guilbault);

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE suite à l'audit externe des états financiers de la municipalité, le vérificateur externe présentera au rapport financier de 2023 dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes, un rapport spécial de vérification externe dûment complétée ;

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Béthanie atteste de la véracité des frais encourus et informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie autorise la dépense pour la réalisation d'une mission de procédures convenues conformément à la NCSC 4400 et la production du rapport par monsieur Danny Coderre, comptable professionnel agréé, au montant de 2 750,00\$ plus les taxes applicables;

QUE les sommes soient prélevées à même les crédits votés pour 2024 des honoraires professionnels.

ADOPTÉE



DERNIÈRES NOUVELLES DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE NOIRE (CDRN) DU 29 FÉVRIER 2024



Présentement, un comité composé de membres de la CDRN élabore son nouveau plan stratégique ainsi que son plan d'action qui vise les domaines de l'environnement aquatique (milieu hydrique et humide), agricole, forestier et urbain.

De plus, nous voulons assurer le développement continu de la CDRN. Des actions sont à mettre en place pour assurer la pérennité de l'organisme. Nous souhaitons terminer notre nouveau plan pour l'Assemblée générale 2024 qui aura lieu le mardi 16 avril.

Le plan d'action visera à déterminer les projets potentiels qui pourraient être mis en chantier par notre organisme pour soutenir le milieu dans ses actions environnementales.

PETIT TOUR D'HORIZON DES PROJETS COMPLÉTÉS OU EN COURS DE RÉALISATION

1. La CDRN a atteint son objectif de mettre en ligne son nouveau site web comme prévu à la fin décembre 2023. Il est maintenant en ligne à l'adresse suivante : <https://riviere-noire.org>

Nous vous invitons à aller le visiter, ajouter un commentaire et le partager dans votre réseau. Du même coup, allez voir la page FB, s'y inscrire et réagir par un « J'aime ». On souhaite que vous partagiez les nouvelles d'intérêt pour votre population. Nous publions des nouvelles provenant de nos projets et du monde



environnemental. Plus nous sensibiliserons notre milieu, plus les gens seront impliqués à poser des actions pour la protection de notre environnement.

2. L'animation des ateliers Carbone Scol'ERE a débuté dans les écoles primaires de la MRC d'Acton. Ces 5 ateliers qui visent les connaissances scientifiques liées à la production des gaz à effet de serre (GES) et leur réduction seront chacun animés cette année par Lucie Dubé dans 5 groupes scolaires.



3. Halte-Rivière et sentiers pédestres :

La CDRN est heureuse d'annoncer que le montage financier pour le projet *À Béthanie, la nature ça marche!* qui prévoit la réalisation d'une halte-rivière, de sentiers pédestres et de panneaux éducatifs est complété avec l'apport de Tourisme Montérégie. Celui-ci s'ajoute aux investissements de la municipalité de Béthanie ainsi qu'aux subventions de la MRC d'Acton et de ses programmes Entente de développement culturel et FSPR régional.



La Halte-rivière et les sentiers permettront d'offrir une connexion privilégiée à la nature et à la culture en redonnant accès au patrimoine naturel de la rivière Noire tout en la protégeant et en faisant connaître sa biodiversité via des panneaux d'interprétation qui seront réalisés par Catherine Plante, artiste illustratrice naturaliste d'Upton.

Une conférence de presse aura lieu demain le 1er mars à Béthanie.

4. Projet verdissement - Villa du bonheur

Un projet de verdissement de la Villa du bonheur sera réalisé au printemps à Upton. Cela consiste à améliorer l'espace de vie extérieure pour ces personnes aînées. Un espace avec pergola ainsi que des bacs de jardinage seront aménagés. De plus, des ateliers seront également offerts aux résidents concernant le jardinage et l'entretien de leur espace de vie.

Si votre municipalité désire imaginer et réaliser un projet en collaboration avec la CDRN, cela nous fera plaisir d'en discuter avec vous. **Vous pouvez communiquer directement avec Julie Perreault, directrice générale, au 450-701-0431.**

Brigitte Sarrazin, v-p communications, CDRN

Si vous désirez nous joindre, vous pouvez m'écrire à l'adresse courriel suivante : brigitteSarrazin715@gmail.com



HALTE-RIVIÈRE ET DES SENTIERS PÉDESTRES DE BÉTHANIE À BÉTHANIE, LA NATURE ÇA MARCHE!

Béthanie

Béthanie, le 1er mars 2024 – C’est le 1er mars 2024 qu’a eu lieu le lancement officiel du projet « **À Béthanie, la nature, ça marche!** » conçu par la municipalité de Béthanie et la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN). « *L’idée de redonner à nos citoyens et citoyennes un accès à la rivière a germé en 2017 avec une idée de M. Yvon Blanchard* » nous a rappelé monsieur Michel Côté, maire de Béthanie. Le projet consiste à développer la Halte-rivière Agnès-et-Hector-Blanchard et des sentiers pédestres qui mettront en valeur la biodiversité des écosystèmes de la plaine inondable de la rivière Noire. Ce rapport à la nature sera magnifié par des panneaux d’interprétation réalisés par Catherine Plante, artiste et illustratrice naturaliste d’Upton.

Partenaires

Ce projet sera réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec, de Tourisme Montérégie (programme Entente de partenariat régionale et de transformation numérique en tourisme / EPRTNT) et de la MRC d’Acton (Entente de développement culturel et le Fonds de soutien aux projets structurants / FSPS).

« Avec de nouvelles infrastructures à venir à la halte-rivière, la communauté de Béthanie pourra profiter pleinement de son paysage forestier et de la rivière Noire. Le développement de ces nouvelles



*Douceur de l’hiver
Suzanne Dault*

Vues sur la rivière Noire depuis la Halte-rivière de Béthanie.

installations à proximité du vignoble Coteau des artisans permettra une offre d’activités plus diversifiées pour les visiteurs qui passeront plus de temps dans ce coin enchanteur d’Acton. » André Lamontagne, ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation et député de Johnson « *Ce projet sera une valeur ajoutée à l’offre touristique et de loisir de la MRC d’Acton. D’autant plus, que cette nouvelle offre propose un aménagement qui se trouve au pôle opposé du Parc nature de la région d’Acton élargissant, ainsi, l’accès à des espaces verts et au patrimoine culturel sur le territoire* », soutient M. Jean-Marie Laplante, préfet de la MRC d’Acton.

« Nous sommes fiers d’apporter un soutien financier à ce projet à hauteur de 20 000 \$, car il permet d’attirer une nouvelle clientèle touristique tout au long de l’année, tout en prolongeant la durée de leur visite. Ce projet contribuera significativement à enrichir l’offre touristique de la Montérégie-Est tout en promouvant des valeurs de durabilité et de préservation de notre environnement naturel. » selon Mario Leblanc, directeur général de Tourisme Montérégie.

À propos de la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN)

La CDRN soutient la mise en valeur d’un environnement sain afin d’améliorer le bien-être de la collectivité par la sensibilisation et par la mise en oeuvre d’activités et de projets en collaboration avec les acteurs du milieu de la MRC d’Acton et des environs

Pour toute demande d’information :

Julie Perreault, directrice générale
Corporation de développement de la rivière Noire
450--701-0431
dg.cdrn@riviere--noire.org

En collaboration avec :

**TOURISME
MONTÉRÉGIE**



Québec



1ère rangée de gauche à droite: André Lamontagne, ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation et député de Johnson, Yvon Blanchard, Michel Côté, maire de Béthanie, Jo-Annie Besner, Tourisme Montérégie, Ann-Renée Coulombe, directrice générale de Béthanie, Jean-Marie Laplante, préfet de la MRC d’Acton, Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de St-Hyacinthe-Bagot. / 2ème rangée: Julie Perreault, directrice générale de la CDRN, Catherine Plante, artiste, Laurise Dubé, présidente de la CDRN.

CONTENEURS MARITIMES ET LES BOITES DE REMORQUES

Nous avons reçu de nos citoyens quelques questions concernant l'utilisation de conteneurs maritimes et de boîtes de remorques en guise de remise.

Sachez d'abord que « sur l'ensemble du territoire de la municipalité, tout projet d'installation, de construction, de transformation, d'agrandissement, d'addition de bâtiments ou d'excavation à cet effet est interdit sans l'obtention préalable d'un permis de construction. » (Article 7.2 du règlement de zonage 126-02)

Si vous souhaitez ajouter un bâtiment accessoire sur votre propriété et que votre choix se tourne vers un conteneur maritime ou une boîte (remorque de camion), sachez que l'article 12.2.2 du règlement de zonage 123-02 de la municipalité l'interdit :

« L'emploi de wagons de chemins de fer, d'autobus ou d'autres véhicules de même nature comme bâtiment ou construction principal ou accessoire est interdit. De même, l'emploi de boîtes de camions, de remorques, de conteneurs de marchandises et autres objets de même nature, pour des fins autres que celles pour lesquelles ils sont destinés, est interdit, notamment leur utilisation à titre de construction principale ou accessoire. »

Pour utiliser une telle structure, vous devez donc penser à la recouvrir d'un revêtement extérieur qui modifiera son apparence et la rendra légitime. Pour ainsi dire, votre conteneur ne doit plus avoir l'air d'un conteneur. Le choix des matériaux est également régi par notre règlement de zonage, par l'article 12.2.3.1.

Les matériaux de revêtement extérieur suivants sont interdits dans toutes les zones du territoire municipal :

- Le papier goudronné ou minéralisé et le carton-fibre goudronné ou non
- Les panneaux de particules ou d'agglomérés sans finition extérieure
- La tôle non peinte ou non galvanisée en usine
- Les isolants, tels l'uréthane soufflé
- Le bois non peint ou non traité pour en prévenir le noircissement (à l'exception du bardeau de cèdre et du bois traité), sauf pour les bâtiments accessoires et les bâtiments agricoles
- Le polyéthylène, sauf pour les serres et les abris d'hiver temporaires et les bâtiments agricoles
- Le bardeau d'asphalte, sauf pour le toit
- Le bloc de béton uni

Cela ne vous empêche pas d'utiliser un conteneur maritime comme structure pour votre bâtiment accessoire! Vous devrez seulement prévoir une étape supplémentaire pour l'habiller.

RAPPEL : les roulottes ne sont autorisées que sur les terrains de camping (article 16.3 du règlement de zonage 123-02)



FÊTES DES MÈRES

Le 12 mai 2024 sera la fête des mères, alors à toutes les mamans nous désirons vous souhaiter une très belle fête des mères, entourées des personnes qui vous sont chères.

VENTE DE GARAGE

Les 1 et 2 juin, la municipalité prévoit faire une fin de semaine de vente de garage derrière le centre communautaire. Si vous êtes intéressés, il y aurait lieu de procéder à la réservation gratuite de votre table et/ou emplacement. Veuillez noter que des tables à l'intérieur seront disponibles.

PRENDRE NOTE QUE LA PROCHAINE PARUTION DE L'ÉCHO DE BÉTHANIE AURA LIEU EN JUIN 2024



DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Lundi 11 mars 2024 à 18h30
- Lundi 8 avril 2024 à 18h30
- Lundi 13 mai 2024 à 18h30



OMNIBUS

Saviez-vous que la municipalité offre un service de transport adapté par l'entremise d'Omnibus Région d'Acton? Le transport adapté est un service de transport en commun de PORTE À PORTE réservé aux personnes ayant des limitations. Contactez Omnibus au 450-546-4039 ou visitez le site internet omnibusra.com pour effectuer votre réservation ou pour de plus amples informations.



RAPPEL DE RÈGLEMENT

Un rappel de l'importance de faire une demande de permis avant d'entreprendre tous travaux pour éviter des surprises. Voici la liste permis que la municipalité émet.

Permis construction (rénovation)	20,00 \$
Permis construction nouvelle demeure	50,00 \$
Permis démolition	10,00 \$
Permis de feu (ou de brûlage)	Gratuit
Enregistrement d'un chien auprès de la SPAD (avec médaille fournie) -OBLIGATOIRE-	20,00 \$ (à vie)

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Pour éviter que les matières restent coincées dans le bac en raison du gel et des périodes de redoux, il est fortement recommandé de tapisser le fond du bac de plusieurs épaisseurs de papier journal afin d'absorber l'humidité des aliments qui y sont déposés.

Pour améliorer davantage la qualité des matières dirigées vers la valorisation, il est important de faire quelques rappels :

- Aucun sac de plastique ne doit être déposé dans le bac brun même s'il porte la mention biodégradable ou compostable car ils ne sont pas autorisés aux sites de compostage;
- Les matières recyclables (contenants de verre, de plastique et de métal) ne doivent jamais se retrouver dans le bac brun, mais plutôt dans le bac vert de recyclage;
- Les animaux morts ne doivent en aucun temps être déposés dans le bac brun;
- Les cendres de foyer ne doivent jamais être placées dans le bac brun ou dans le bac gris destiné à la collecte des déchets. Elles constituent un risque d'incendie important, tant à l'intérieur du bac que dans le camion de collecte et il est essentiel de bien les gérer avant d'en disposer. Conséquemment, il est recommandé de les laisser refroidir dans un contenant métallique muni d'un couvercle, placé à l'extérieur loin de toute matière combustible. Les cendres entièrement refroidies pourront être déposées directement sur le terrain et idéalement, seront recouvertes de neige afin de limiter les risques d'incendie.

Annuellement, sur le territoire de la Régie, nous détournons environ 11 000 tonnes de matières organiques de l'enfouissement grâce à la participation des citoyens. Les quantités et la qualité des matières organiques collectées confirment que la majorité de ceux-ci participent bien à cette collecte. Pour toute information, n'hésitez pas à appeler la Régie au 450 774-2350.

Matières acceptées

- Tous les résidus cuisine;
- Résidus verts;
- Autres matières organiques : papier ou carton souillé d'aliments (essuie-tout, boîte à pizza, assiette et verre de carton, mouchoirs, etc.) Plumes, poils et cheveux.

Matières refusées

- Plastique (même portant la mention compostable ou biodégradable)
- Animaux morts
- Terre, tourbe et balles de foin
- Litière agglomérante et en copeaux
- Bran de scie
- Cendres (même refroidies)
- Papier et carton non souillé
- Papier ciré, papier d'aluminium, papier parchemin
- Styromousse
- Branches et racines de plus d'un pouce (2,5 cm) de diamètre
- Tous matériaux de construction, incluant le bois sous toute forme
- Agrégats (roche, pierre, béton, brique)
- Couches, serviettes sanitaires et tampons
- Cure-oreille, ouate, tampon démaquillant, lingette
- Feuilles assouplissantes
- Textiles (vêtements, souliers, sacs, cuir, tapis, moquette)
- Sac d'aspirateur et son contenu
- Bouchon de liège
- Verre, métaux et déchets
- Graisse, huile, peinture et tout autre produit domestique dangereux
- Mégots de cigarette et tout autre produit pouvant alimenter la combustion



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

www.riam.quebec

MON BAC BRUN TOUT L'HIVER... SANS SOUCI !

Pour éviter que la matière organique gèle et colle aux parois, placer un journal au fond du bac sur la grille et un sac de papier dans celui-ci !



RAPPEL IMPORTANT

Les cendres ne vont jamais dans les bacs !
Elles constituent un risque d'incendie important



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains
Pour plus d'informations :
www.riam.quebec
450 774-2350

MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER !

Les résidus sont gelés et collés aux parois du bac ?

LA SOLUTION EST SIMPLE !

IL SUFFIT D'ENROBER LES RÉSIDUS
DANS DU PAPIER JOURNAL
OU DE LES DÉPOSER DANS UN SAC DE PAPIER





PLANIFIER LES REPAS SANS TRACAS

Des initiatives simples à l'occasion de la
semaine d'action contre le gaspillage alimentaire
se déroulant du 18 au 24 mars 2024

Faire participer les
membres de la famille
au choix des repas



Débuter la semaine en
cuisinant des repas
avec les aliments qui se
trouvent déjà chez soi



Utiliser les mêmes
aliments dans plus
d'un repas



Faire une liste
d'épicerie avant de s'y
rendre et éviter d'y
aller le ventre vide



Cuisiner en double
et congeler les
doublons



S'amuser dans la
cuisine !!!



www.riam.quebec
450 774-2350



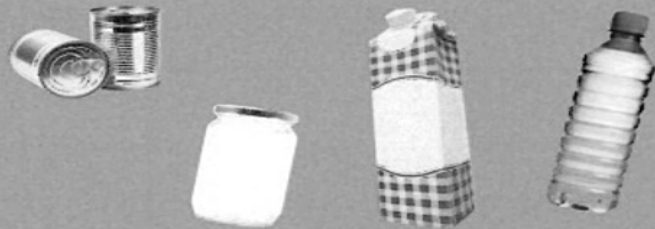
MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!



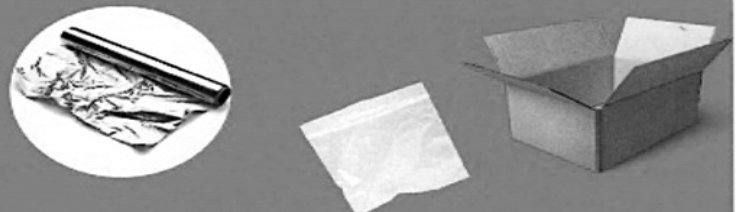
3 MOTS À RETENIR

pour faciliter votre tri des matières recyclables

CONTENANT



EMBALLAGE



IMPRIMÉ



Seuls les contenants, emballages et imprimés de métal, verre, plastique, carton et papier sont acceptés au bac de recyclage.



www.riam.quebec
450 774-2350



**NOUVEAU SERVICE DE
MASSOTHÉRAPIE À
BÉTHANIE :**

www.ohalosacredenathalie.com
450-278-3853

**SALON DE BEAUTÉ
MARIE-PIER BEAUCHEMIN**

Pour rendez-vous : 450-775-9810

BIBLIOTHÈQUE

Nos heures d'ouverture
sont de 8h00 à 20h00
7 jours/semaine.
Bonne lecture!



**À TOUS LES CITOYENS
DE LA MUNICIPALITÉ
DE BÉTHANIE**

Saviez-vous qu'il est possible de faire paraître une annonce, gratuitement, dans notre journal?

Il suffit de nous envoyer, par courriel quelques semaines à l'avance, votre annonce et elle sera incluse dans la parution suivante.

Nous vous rappelons que l'Écho de Béthanie vous est distribué durant les mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année.

*Nous attendons avec plaisir
vos annonces.*

AVIS DE CONVOCATION

Béthanie

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU COMITÉ DES LOISIRS DE BÉTHANIE
LE JEUDI 28 MARS 2024 À 18H30
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE BÉTHANIE

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de l'assemblée.
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 28 mars 2024.
- 3 Présentation des états financiers de 2022-2023.
- 4 Élections
 - 4.1 Nomination du président et du secrétaire d'élection.
 - 4.2 Procédures d'élection, mise en candidature aux postes suivants :
Président, vice-président, secrétaire et du trésorier.
- 5 Projets à venir.
- 6 Activités à venir.
- 7 Varia.
- 8 Levée de l'assemblée.

NANCY DURAND
Présidente, secrétaire et trésorière

LAURENCE FRENETTE
Vice-présidente

**CALENDRIER DES SEMIS
pour légumes de potager**

 ASPERGE Semis intérieurs : 15 février Transplantation : 15 mai	 BROCOLI Semis intérieurs : 1 ^{er} avril Transplantation : 15 mai	 CAROTTE Semis extérieurs : 15 mai	 CÉLERI Semis intérieurs : 1 ^{er} mars Transplantation : 15 mai
 CHOU Semis intérieurs : 15 avril Transplantation : 15 mai	 CHOU DE BRUXELLES Semis intérieurs : 15 avril Transplantation : 15 mai	 CHOU-FLEUR Semis intérieurs : 15 avril Transplantation : 15 mai	 CONCOMBRE Semis intérieurs : 1 ^{er} mai Semis extérieurs : 15 mai Transplantation : 1 ^{er} juin
 COURGETTE Semis intérieurs : 1 ^{er} mai Semis extérieurs : 1 ^{er} juin Transplantation : 1 ^{er} juin	 OIGNON VERT Semis intérieurs : mi-avril Transplantation : 15 mai	 HARICOT Semis extérieurs : fin mai-début juin	 LAITUE Semis intérieurs : 15 avril Semis extérieurs : 15 mai à fin juillet Transplantation : 15 mai
 OIGNON Semis intérieurs : 15 mars Semis extérieurs : 1 ^{er} mai Transplantation : 15 mai	 POIREAU Semis intérieurs : de 1 ^{er} au 15 mars Transplantation : 15 mai	 POIS MANGE-TOUT Semis extérieurs : 15 avril à fin mai	 POIVRON Semis intérieurs : 15 mai à fin juillet Transplantation : 1 ^{er} juin
 POMME DE TERRE Semis extérieurs : 1 ^{er} mai	 TOMATE Semis intérieurs : 1 ^{er} avril Transplantation : 1 ^{er} juin		



Cercle des fermières Roxton Falls



Ateliers :
Mardi, mercredi et vendredi
de 13h à 16h
Début des activités : 9 janvier 2024

Techniques offertes :
tissage, broderie, tricot, couture, bricolage, frivolité... en alternance

Toutes les activités se tiennent au 2^e étage de l'édifice de Denis Cimaf
situé au 211, rue Notre-Dame
(prendre la porte de côté de l'édifice et non celle de l'entrée principale- merci).

Venez apprendre ou partager votre savoir, échanger et vous faire des amies !
Prix d'adhésion : 35 \$

Pour infos supplémentaires :

Site Facebook : « Cercle de Fermières Roxton Falls »
Courriel : commrecr.roxton-falls@cfq.qc.ca

Programmation des activités 2024

TOUS LES MARDIS

JANVIER

16 janvier : Broderie brésilienne (Pascale Denis)

23 janvier : Préparation à la couture (Évelyne Girardeau et Agathe Ferland)

30 janvier : Exposition du mois, Bingo, Prix de présence, etc.

FÉVRIER

6, 13, 20 février : Chandail avec ou sans capuchon. Participation concours provincial; (Facultatif)

27 février : Exposition du moi, Bingo, Prix de présence, etc.

MARS

5 mars : Volet intergénérationnel (mitaine en Polar projet avec petits-enfants des membres du Cercle (Sylvie Tétréault)

12, 19 mars : Tricot bas avec broches rondes

26 mars : Exposition du mois, Bingo, Prix de présence

AVRIL

2, 9, 16, 23 avril : Sac à dos avec Madame Jeannine Bisailon

30 avril : Exposition du mois, Bingo, Prix de présence

MAI

7 mai : Assemblée (Mise en candidature)

14, 21 mai : Crochet mosaïque (Line Doyon)

28 mai : Exposition du mois, Bingo, Prix de présence

JUIN

4 juin : Assemblée générale et élection

11 juin : Dernière activité (TOMBOLA)

TOUS LES MERCREDIS

Tissage de 13 h à 16 h.

TOUS LES VENDREDIS

Activités libres de 13 h à 16 h.

Centre de Bénévolat d'Acton Vale

Le Centre de Bénévolat d'Acton Vale est un organisme qui supporte toute la population de la MRC d'Acton via différents services d'aide.



Nos services



- Aide alimentaire
- Popote Roulante
- Cuisine collective
- Purée de bébé
- Collations dans les écoles
- Service-traiteur Écoles
- Soupe-populaire
- Dîner communautaire
- Location de salles
- Friperie (comptoir-familial)
- Opération septembre (frais scolaire)
- Achat d'habits hiver pour enfants
- Clinique d'impôt
- Service aux proches aidants
- Service de répit à domicile
- Transport/accompagnement médical



Pour faire un don

Pour devenir bénévole



Bureau: lundi au vendredi 8h-16h (fermé entre midi et 13h)

Magasin: lundi au vendredi 9h-17h et samedi 9h à midi

1176 rue Bélair Acton Vale ➤ 450-546-7332 ➤ info@cbav.ca



Centre de Bénévolat
d'Acton Vale inc.

Ressource pour hommes, papas et beaux-pères

- SOUTIEN ET DÉVELOPPEMENT PARENTAL.
- ACTIVITÉS PÈRE/ENFANT.
- RENCONTRE/DISCUSSIONS AUX 3 SEMAINES SUR DIFFÉRENTS THÈMES.
- LIEU VALORISANT ET SANS JUGEMENT.
- AVOIR DU PLAISIR, PRENDRE SA PLACE DANS SON RÔLE DE PAPA ET EN TANT QUE PERSONNE.
- ÉCHANGER SES EXPÉRIENCES DE VIE.
- CRÉER DES LIENS AVEC D'AUTRES PAPAS QUI VIVENT LES MÊMES CHOSES QUE TOI.



Maison de la Famille Valoise, Acton Vale
Caroline Hébert

hebert.caroline@mdfvaloise.org
450-546-4627 poste 219



Nouveau mode de service de garde

*Grandeur
Nature*



Service de
garde éducatif
en communauté

Ta passion, c'est la petite enfance?

Tu désires devenir travailleur autonome
et être soutenu par un Bureau coordonnateur?

Tu adores travailler en équipe et partager ta créativité?

Nous sommes à la recherche de 2 personnes pour un
tout nouveau service de garde en communauté qui sera
situé dans le centre communautaire de la municipalité
de Béthanie.

En plus de participer à un projet innovant, tu pourras
bénéficier d'un montant de 3500\$ du ministère de la
Famille pour le démarrage de ton service de garde et
d'un montant additionnel allant jusqu'à
1750\$ de la MRC d'Acton.

Prêt pour un nouveau défi?

Contacte-nous:

**Bureau Coordonnateur
La Douce Couvée
450 546-5573 poste 227**



RECETTE DE SAISON

TROIS BONNES VINAIGRETTES MAISON

Vinaigrette Ranch

1/2 tasse de mayonnaise
1/2 tasse de crème sure ou de yogourt grec
Babeurre ou lait de coco (dépend de la consistance que vous souhaitez)
1/2 cuillère à thé de persil séché
1/2 cuillère à thé d'aneth séché
1/2 cuillère à thé de ciboulette séchée
Sel, poivre, poudre oignon

Vinaigrette Italienne

3/4 tasse d'huile
1/2 tasse de vinaigre balsamique (vinaigre de vin rouge ou cidre de pomme)

1 cuillère à thé d'ail frais
1 cuillère à thé d'origan séché
1 cuillère à thé de basilic
Sel, poivre, poudre oignon

Option :

Parmesan, jus de citron, sucre ou miel

Vinaigrette balsamique

1/2 tasse d'huile d'olive
1/2 tasse de vinaigre balsamique
1 cuillère à thé de moutarde de Dijon

Option :

Miel, cassonade et herbes séchées

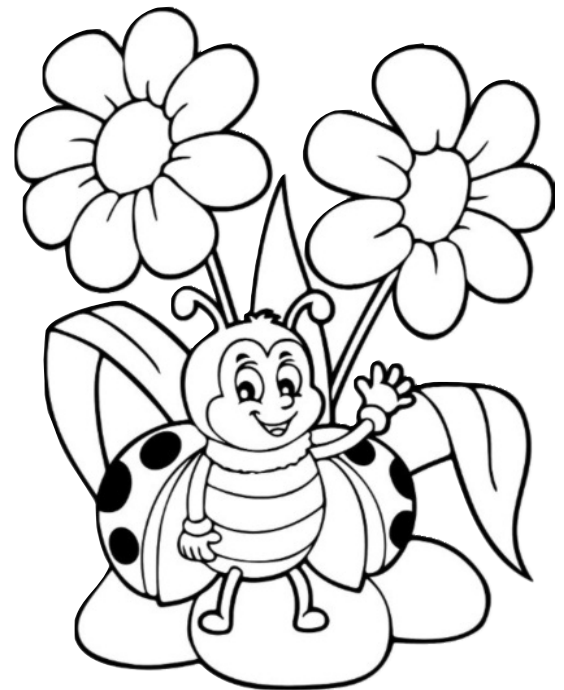
*Bonne
dégustation!*
Suzanne Nault



SECTION JEUNESSE

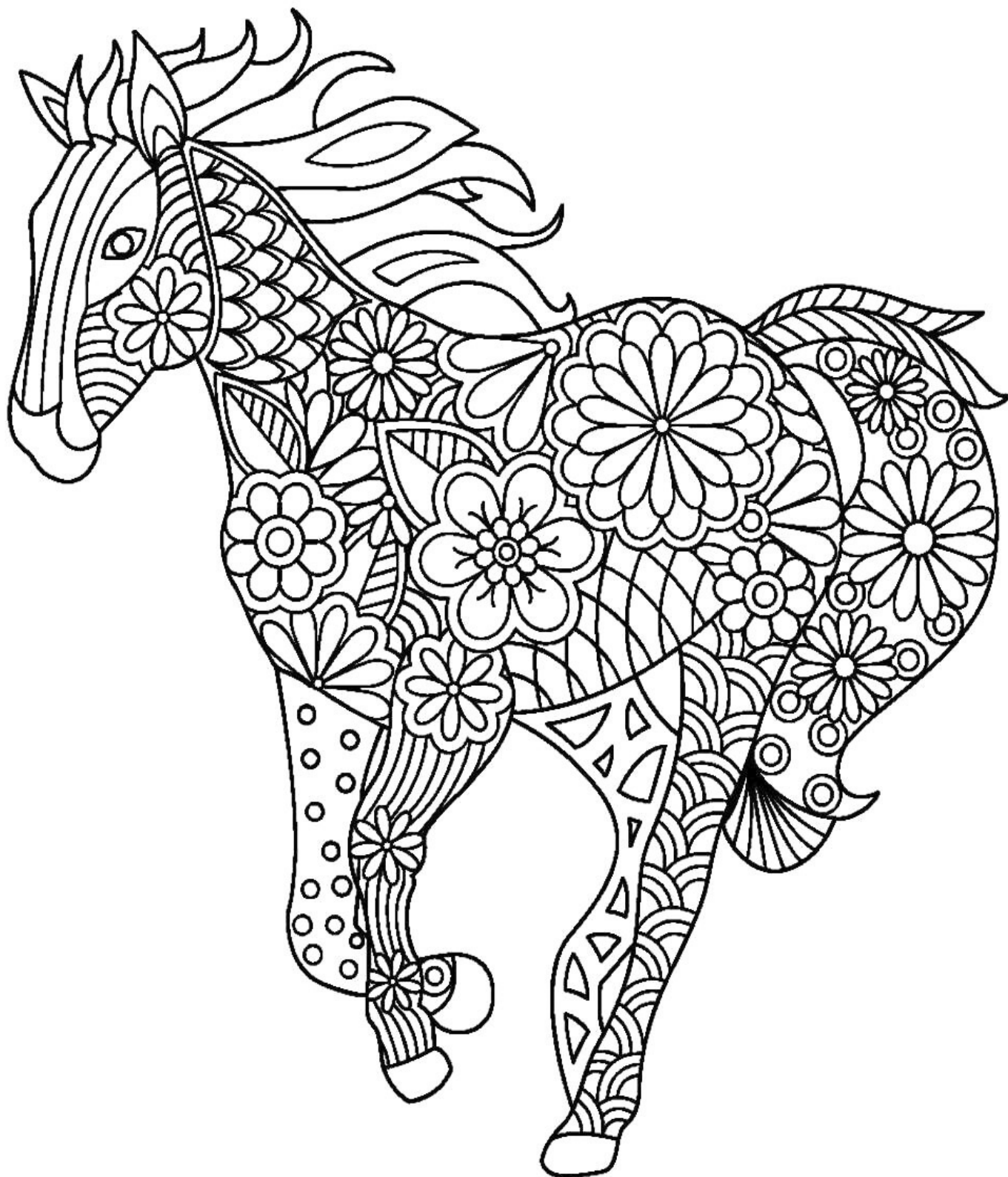
Printemps

N O N M N M C E R F V O L A N T M
Y Q H R L O A H E Q U I N O X E N
Y E U P A P I L L O N M U K B S V
O E X W Z P P E J Y E I Q E Q G B
T V L G K N M L L R K G A D Y T A
N O L L I S I O U B L R E T F R S
A L N D I J R A W I W A J H G E R
S Z O K S E K U W W E T V B P V U
P N E D P L B X E Y E I A I Z Z A
M K G K E F Y A S L A O L E T A E
E N R S C L O W L H U N B A C N S
T X U O L E L W E E B O C T I K I
N Q O T O U O E S R R S C P U A O
I N B Q S R G O H B R B O S D O K
R A K K I U J E S E O U B Q N R R
P J G Y O T Y E H O I Z K P U W L
E Z A I N F U S D U Z E H M P S S



abeille	bourgeon	cerf-volant	couleur
eclosion	equinoxe	fleur	herbe
migration	oiseau	oisillon	papillon
pluie	printemps	vert	

IMAGE À COLORIER



Toujours à vos côtés!



IGR Ouimette
Fille et Fils
675, rue de la Montagne
Valcourt (Québec) J0E 2L0

Fiers partenaires

David et Sandra Ouimette
Épiciers propriétaires



450 532-6090  

sandra@igaouimette.com

Simon Bouchard inc.

- ❄ Réfrigération
- 🌬 Climatisation
- 🔥 Thermopompe
- 🌞 Géothermie
- 💧 Chauffage au gaz

326 NOTRE-DAME, ROXTON FALLS JOH 1E0
Fax: (450) 548-5720 R8Q: 8317-6800-02



CMMTQ
Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec

Tél.: (450) 548-2770

Le Spécialiste du Ponceau
Simon Desmarais, prop.

Vente de tuyaux de tous genres neufs et usagés
Réservoirs d'acier et de fibre de verre



143 Rang 10, Lefebvre (Qué.) JOH 2C0 — Tél.: 819.394.2490 — Fax: 819.394.2654

Les Ateliers Béthany
Sous-traitance industrielle

2308, chemin Béthanie
Béthanie (Québec) JOH 1E0
Tél.: 450.548.2115 Téléc.: 450.548.2185
Courriel: atebeth@cooptel.qc.ca

Clinique VÉTÉRINAIRE de Valcourt



Coordonnées
5594, chemin de l'aéroport,
Valcourt, Qc
J0E 2L0



Téléphone
(450) 532-3501

Il reste une place pour votre annonce ici...



Contactez-nous au:
450 548-2826

Popote Roulante

C'est quoi?
De délicieux repas chauds livrés à domicile tous les jours de la semaine ou selon vos besoins



C'est pour qui?

- Tous les gens âgés de 65 ans et plus
- Les gens de 65 ans et moins en convalescence ou ayant un handicap physique ou intellectuel
- Les femmes enceintes ou venant d'accoucher



Pour tous les résidents de la MRC d'Acton
Acton Vale • Saint-Théodore • Saint-Nazaire • Upton
Roxton Falls • Sainte-Christine • Béthanie • Canton de Roxton



Pour informations et inscriptions:
Centre de Bénévolat d'Acton Vale
450 546-7332
Livraison Gratuite



Les Pompes Bonneau & Fils
 Vente - Service - Installation de toutes marques
AU COEUR de votre système d'eau



Pompe à moteur variable

Agence de forage et traitement d'eau ---
Cell. : 450.830.5589 **270, Chemin de la Source**
Roxton Falls, (Québec) JOH 1E0
pompebonneau@gmail.com

RBQ : 8292-2212-38

LG EXCAVATION



Excavation L. G. inc.
 Alexandre et Frédérick Gagné

450 532-4374 (bureau)
 819 620-4174 (cellulaire)
 889, 7e Rang, Maricourt (Qc) JOE 2L2
 excavation.lg@gmail.com

Faites affaire avec nous pour vos projets d'excavation tels que :

- Achat et transport de matériaux (sable, pierre concassée, galet, etc.)
- Aménagement paysager
- Drainage de terrain
- Champs d'épuration
- Fondations de maison

BINGO RADIO ACTON
 103.7

6 \$ 6 FACES pour 5 jeux

3 000\$ en prix

1^{er} jeu Jeu régulier 200'	2^e jeu Jeu surprise 500'	3^e jeu Carte chanceuse 50'	4^e jeu Carte pleine 2000\$	5^e jeu Carte pleine 250'
--	---	---	---	---

Inscrivez-vous à notre infolettre ou écoutez-le 103,7 pour tout savoir de l'actualité locale



Extra dès **Avril 2024**

À GAGNER **500 \$ - 15h30 - 2,50 \$**

2 premiers dimanches de chaque mois

Liste des dépositaires et détails des jeux www.radio-acton.com Le bingo est pour les 18 ans et plus

Aiguiser vos cyber réflexes

Apprenez comment prévenir, reconnaître et signaler une fraude

desjardins.com/securite



SIMON-PIERRE SAVARD-TREMBLAY

DÉPUTÉ | SAINT-HYACINTHE—BAGOT
 BLOC QUÉBÉCOIS
simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca
 450 771-0505 1 800 463-0505



BLOC Québécois

Présent pour Béthanie

Besoin d'un espace pour une activité? Ne cherchez plus! Nous avons ce qu'il vous faut!

Local	1 à 4 heures	4 à 8 heures	Plus de 8 heures
Grande salle	75.00 \$	125.00 \$	150.00 \$
Salle du conseil	25.00 \$	40.00 \$	75.00 \$
Conciergerie	80.00 \$	80.00 \$	80.00 \$
Cuisinière	10.00 \$	20.00 \$	30.00 \$

Accessoires	
Système Audio	25.00 \$
Projecteur	25.00 \$
Écran portatif	10.00 \$

Béthanie



En tout temps, vous pouvez réserver la salle du centre communautaire. Réservez tôt pour avoir la date désirée. Les taxes sont incluses dans les montants (ajouter 50% au prix pour les non-résidents).

Cooptel

La fibre optique à la maison la plus coopérative qui soit!



Cooptel
Depuis 80 ans

1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca